



COMMISSION DE  
L'OcéAN INDIEN



ASSOCIATION DES PARLEMENTS  
DES ÉTATS MEMBRES  
DE LA COMMISSION DE L'OcéAN INDIEN



Assemblée  
parlementaire  
de la Francophonie

## Rapport du séminaire régional de coopération interparlementaire sur les changements climatiques

23 et 24 septembre 2024

Eden Blue, Mahé, Seychelles



**Gouvernance**  
Paix et Stabilité en Indianocéanie

AVEC LE SOUTIEN DE



**AFD**  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
la francophonie

## **Vue d'ensemble de la composition des participants**

### **Photo de groupe**



*Les participants au séminaire régional de coopération interparlementaire sur les changements climatiques les 23 et 24 septembre 2024 à Mahé, Seychelles*

## SOMMAIRE

Contexte .....	1
I. Rappel des objectifs, des résultats attendus et la méthodologie du séminaire.....	3
1. Rappel des objectifs .....	3
a. Objectif global .....	3
b. Objectifs spécifiques .....	3
2. Résultats attendus.....	3
3. Méthodologie .....	3
4. Les participants .....	4
5. Agenda du séminaire.....	4
II. Résumé du déroulement du séminaire .....	5
23 septembre 2024 : Connaître les enjeux climatiques et y répondre par la voie législative 5	
a. Cérémonie d'ouverture .....	5
b. Remarques introductives sur les objectifs et les résultats attendus.....	6
c. Table ronde avec les parlementaires invités.....	6
d. Table ronde avec les experts nationaux et régionaux.....	6
e. Module de renforcement de capacités.....	7
f. Atelier d'intelligence collective : comparer les lois climats existantes .....	7
24 septembre 2024: Faire émerger par l'intelligence collective des solutions législatives innovantes pour élaborer ou améliorer une loi climat nationale.....	7
a. Atelier d'intelligence collective .....	7
b. Module de renforcement de capacités.....	8
c. Atelier d'intelligence collective .....	8
d. Recommandations finales et agenda de mise en œuvre.....	8
e. Bilan du séminaire .....	8
f. Table ronde : Accès au financement climatique.....	8
g. Cérémonie de clôture du séminaire.....	9
III. Recommandations et perspectives .....	9
a. Recommandations au niveau national .....	9
b. Recommandations au niveau régional .....	10
c. Recommandations des participants : quelles actions et solutions peut-on mettre en place collectivement pour mieux partager nos expériences et coopérer en matière climatique ? .....	10
d. Recommandations au niveau de l'APF .....	11

e. Propositions pour passer à l'action ..... 11

## Contexte

L'Association des Parlements des Etats membres de la Commission de l'océan Indien (AP-COI) rassemble les Assemblées nationales de l'Union des Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles. Cette association a été redynamisée grâce à une convention de financement signée entre la COI et l'Agence Française de Développement (AFD) le 3 février 2021, pour la mise en œuvre du projet Gouvernance, Paix et Stabilité (GPS). Ce projet, notamment son objectif n°3, vise à renforcer les capacités et la collaboration régionale en matière de gouvernance démocratique. En soutien à cette initiative, le projet appuie la redynamisation et le fonctionnement de l'AP-COI.

Pour réaliser ces objectifs, le Plan d'Action de l'AP-COI, adopté en mai 2023, prévoit l'organisation de plaidoyer ainsi que de séminaire de renforcement de capacités et de réflexion sur des sujets présentant des intérêts et des enjeux communs dont le changement climatique. D'ailleurs, en termes d'action de plaidoyer, l'AP-COI a adopté une Déclaration commune en mai 2023 qui a eu pour objectif de rappeler les priorités de l'association et de ses membres et de porter la voix commune des peuples de la région pour exprimer leurs attentes et leurs besoins spécifiques autour des intérêts communs. Cette déclaration a été présentée à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) le 8 juillet 2023 à Tbilissi (Géorgie), tout en marquant l'intérêt d'une collaboration étroite entre l'AP-COI et l'APF pour la réalisation d'actions conjointes dans l'intérêt des peuples de l'océan Indien dont la lutte sur le changement climatique.

En effet, de nombreux pays francophones, tout en contribuant le moins au changement climatique, font partie des pays les plus vulnérables de la planète à ses effets dévastateurs. Tel est le cas des États insulaires dont font partie l'Union des Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Pourtant en 2024, presque dix ans après l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat le 12 décembre 2015, très peu de pays de l'espace francophone ont créé de cadre législatif destiné à mettre en œuvre les objectifs de l'Accord de Paris. En découle notamment une plus grande difficulté pour ces pays pour accéder aux financements climatiques. Si tous les États membres de la COI ont, en tant que parties à l'Accord de Paris, mis en place des cadres politiques ou stratégiques élaborés par leurs gouvernements pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, seuls Maurice et la France possèdent une loi sur le changement climatique.

Face à ce constat, l'APF et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont développé un Corpus législatif sur les changements climatiques publié en mars 2024. Celui-ci est destiné à permettre aux parlementaires de l'espace francophone de mieux s'approprier leur rôle et leur responsabilité dans la mise en œuvre effective des engagements climatiques et à accompagner concrètement les parlements dans l'adoption d'une loi climat pertinente et efficace afin de faciliter l'accès des pays francophones aux financements climatiques et renforcer la résilience de leur population face aux aléas climatiques.

Dans cette perspective, il a été convenu d'organiser un séminaire de coopération interparlementaire au profit des parlements de l'AP-COI qui sont également membres de l'APF, sur la thématique du changement climatique avec une attention particulière pour les besoins spécifiques des États insulaires membres de la COI et notamment la question de la justice climatique.

Le présent document est destiné à rendre compte du séminaire de coopération interparlementaire sur les changements climatiques organisé conjointement par l'APF et l'AP-COI, à travers l'appui de la COI et son projet Gouvernance Paix Stabilité (GPS) les 23 et 24 septembre 2024 à Mahé, Seychelles. Le rapport se divise en trois grandes parties : la première partie fait un bref rappel des objectifs, des résultats attendus et la méthodologie du séminaire (I), la deuxième partie expose le déroulement du séminaire (II) et la troisième partie synthétise les recommandations issues du séminaire (III).

## **I. Rappel des objectifs, des résultats attendus et la méthodologie du séminaire**

### 1. Rappel des objectifs

#### a. Objectif global

Le séminaire vise à renforcer les capacités des membres des parlements de l'AP-COI sur les questions climatiques sur la base des meilleures pratiques législatives et parlementaires disponibles et à leur permettre de s'approprier le corpus législatif sur les changements climatiques. En s'appuyant sur l'expérience d'autres pays, des mécanismes peuvent être mis en place par ces États insulaires pour élaborer, mettre en œuvre et contrôler une loi climat qui sera à même d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et renforcer la résilience climatique des pays de l'Océan Indien.

#### b. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques suivants ont été établis afin de détailler et de clarifier les étapes nécessaires à l'atteinte de notre objectif global :

- Faire prendre conscience aux membres du parlement de leur rôle clé et de leur responsabilité dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat ;
- Renforcer les capacités des membres du parlement sur les questions climatiques relatives à 1) L'élaboration d'un cadre législatif robuste, 2) Le renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance climatique, 3) Le contrôle de l'action gouvernementale et 4) Le financement des politiques climatiques nationales ;
- S'assurer que ce renforcement de capacité perdure dans le temps au sein du parlement malgré les changements de législature en mettant en place des mécanismes de prise en compte des enjeux climatiques dans les travaux parlementaires ;
- Connaître les meilleures pratiques législatives et parlementaires disponibles en matière climatique ;
- Co-construire des propositions d'articles de loi climat adaptés au contexte national et mettre en place des outils concrets pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité au niveau national de la future loi climat.

### 2. Résultats attendus

A l'issue de l'atelier, les résultats suivants sont attendus :

- Une meilleure connaissance de leur rôle et responsabilité en matière de mise en œuvre des engagements climatiques internationaux et nationaux
- Un tableau comparatif des lois climat existantes avec une mise en valeur des meilleures pratiques législatives et parlementaires disponibles sur les quatre thèmes clés de la législation climatique (élaboration d'un cadre législatif robuste, renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance climatique, contrôle de l'action gouvernementale, financement de la politique climatique nationale).
- Des articles de loi co-construits avec les autres participants sur la base des meilleures pratiques pour correspondre au contexte national.

### 3. Méthodologie

Ce séminaire a été conçu et animé par Docteur Stéphanie Reiche-de Vigan, experte-consultante auprès de l'APF, auteure du Corpus législatif sur les changements climatiques, docteur en droit comparé et enseignante-chercheuse à l'École des Mines de Paris. Le séminaire de coopération interparlementaire sur les changements climatiques s'est déroulé

sous le format d'un séminaire-atelier qui alterne :

- Tables rondes de partage d'expériences avec des parlementaires francophones étrangers, des experts nationaux et régionaux, et une institution d'accompagnement à l'accès aux financements climatiques.
- Séminaires de renforcement des capacités sur les quatre thèmes clés de la législation climatique (Élaborer un cadre législatif robuste, Renforcer le cadre institutionnel et la gouvernance climatique, Contrôler l'action gouvernementale, Financer la politique climatique nationale) avec une capitalisation des écueils à éviter et des meilleures pratiques législatives et parlementaires disponibles
- Ateliers d'intelligence collective pour permettre aux participants de commencer à concevoir une loi climat adaptée au contexte de leur pays.

#### 4. Les participants

Les participants étaient constitués non seulement des parlementaires mais également des fonctionnaires parlementaires, des membres des gouvernements et des membres de la société civile, universitaires en particulier. (Annexe 1 : fiche de présence).

#### 5. Agenda du séminaire

Il est présenté ci-dessous l'agenda synthétique du séminaire des deux jours :

<b>23 septembre 2024 : Connaître les enjeux climatiques et y répondre par la voie législative</b>	
Matin	Cérémonie d'ouverture
	Table-ronde 1 avec les parlementaires invités
	Table ronde 2 avec des experts nationaux et régionaux
Après-midi	Module de renforcement de capacités : 1/ Élaborer un cadre législatif robuste 2/ Renforcer le cadre institutionnel et la gouvernance climatique
	Atelier d'intelligence collective – Comparer les lois climat existantes
<b>24 septembre 2024 : Faire émerger par l'intelligence collective des solutions législatives innovantes pour élaborer ou améliorer une loi climat nationale</b>	
Matin	Module de renforcement de capacités 3/ Contrôler l'action gouvernementale et la mise en œuvre de la loi
Après-midi	Module de renforcement de capacités 4/ Financer la politique climatique
	Atelier d'intelligence collective- Bilan
	Table ronde avec une institution d'accompagnement à l'accès aux financements climatiques
	Cérémonie de clôture



## **II. Résumé du déroulement du séminaire**

Durant les deux jours, le maître de cérémonie a été assurée par Mme Johanna Sitraka ANDRIAMAMONJY, assistante en communication auprès du projet GPS de la COI.

23 septembre 2024 : Connaître les enjeux climatiques et y répondre par la voie législative

La présentation power point de la journée 1 est annexée à ce rapport (Annexe 2).

### a. Cérémonie d'ouverture

Le séminaire a débuté avec une série de discours dont celui du Secrétaire Général de la COI prononcé par Monsieur Marc Maminiaina, Chargé de mission de la COI qui a mis en avant le caractère inédit de cet événement. Il a souligné notamment la première collaboration de l'AP-COI et la COI avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) pour renforcer les capacités des parlementaires, la réunion inédite des parlementaires des États membres de la COI et de l'espace francophone autour du défi climatique et l'approche pratique du séminaire, axée sur l'élaboration d'actions concrètes contre le changement climatique.

Monsieur Damien Cesselin, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a ensuite pris la parole pour aborder les enjeux du corpus législatif sur les changements climatiques développé par l'APF et l'Organisation internationale de la Francophonie pour les parlements francophones. Inspiré des meilleures pratiques législatives, ce corpus vise à soutenir les pays francophones, y compris ceux de l'océan Indien occidental, dans l'adoption ou l'amélioration de lois climatiques nationales alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris et le renforcement de leur résilience climatique. Il a également évoqué les actions en cours et les perspectives d'élargissement à d'autres thématiques.

Son Excellence Madame CHRISTMANN Olivia, l'Ambassadrice de France aux Seychelles, a mis en avant, dans son discours, l'importance des fonctions représentatives et de contrôle des parlements comme levier clé dans la lutte contre le changement climatique, soulignant leur capacité à influencer le financement et les budgets alloués à ces efforts. Elle a également exprimé la satisfaction de la France pour l'appui financier apporté par l'AFD à la COI, dans le cadre du projet GPS, qui a soutenu l'organisation de ce séminaire en collaboration avec l'AP-COI et l'APF.

Monsieur Flavien P Joubert, Ministre de l'Agriculture, du changement climatique et de l'environnement et Représentant du Président du Conseil des Ministres de la COI a mis en avant dans son discours les réponses stratégiques et opérationnelles de la COI face au changement climatique. Il a souligné que ce séminaire, bien qu'il soit d'ordre stratégique, vise à allier les compétences techniques et stratégiques. Il répond à cet objectif de rapprochement des représentants des peuples de la région des instances de la COI, ce qui était l'un des objectifs fixés par les pères fondateurs au début des années 1980.

Honorable Adrien Charles Duval, Président de l'Assemblée nationale de Maurice et Président de l'Association des Parlements des États membres de la COI (AP-COI) a non seulement souligné l'importance du dialogue et de la coopération dans cette lutte contre le changement climatique mais il a également ouvert la voie vers une réflexion sur la création d'un Parlement régional des jeunes, destiné à représenter la jeunesse et à mettre en lumière l'impact du changement climatique sur leur éducation, leur accès à l'emploi et leur avenir.

Pour conclure cette série de d'interventions, Honorable Roger Mancienne, le Président de l'Assemblée nationale des Seychelles et Vice-Président de l'AP-COI, a prononcé le discours d'ouverture, lançant officiellement le séminaire. Il a souligné que cet événement représente une étape cruciale dans la réalisation des objectifs de l'AP-COI et a exprimé la satisfaction de l'Assemblée Nationale des Seychelles d'être à la fois témoin et acteur de cette avancée. Son discours a donné une impulsion décisive et une orientation claire au séminaire.

#### b. Remarques introductives sur les objectifs et les résultats attendus

Le Maître de cérémonie a présenté brièvement la biographie de l'expert climat de l'APF, Docteur Stéphanie Reiche-de Vigan. Par la suite, celle-ci a fait un rappel des objectifs du séminaire, ainsi que ses résultats attendus. Elle a d'emblée énuméré un certain nombre de constats initiaux en lien notamment avec la situation climatique dans les pays de l'océan Indien et le rôle crucial des parlements.

#### c. Table ronde avec les parlementaires invités

Lors de la table ronde des parlementaires, l'Honorable Madame Rosa Calvez, sénatrice indépendante du Canada, a partagé son retour d'expérience en mettant l'accent sur les bonnes pratiques et les pièges à éviter pour les parlements lors de l'adoption d'une loi climat efficace. Vous pouvez retrouver son intervention complète ici : [https://youtu.be/jo8\\_61Z8NI](https://youtu.be/jo8_61Z8NI).

#### d. Table ronde avec les experts nationaux et régionaux

Les participants ont ensuite suivi une table ronde avec les experts nationaux et régionaux autour du thème : « mieux connaître les enjeux nationaux pour mieux agir au niveau régional ». Modérée par Mme Gina Bonne, chargée de mission à la commission de l'océan Indien, cette table ronde a réuni les experts suivants :

- Monsieur Faissoil MHADJI, expert national dans les domaines de l'environnement et du changement climatique aux Comores ;
- Docteur Michel Omer Laivao, expert en biologie et changement climatique et chef du Département Atténuation et Point Focal National au changement climatique au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Madagascar ;
- Madame Krishnee A Appadoo, maître-conférences à l'Université de Maurice et experte en politique et droit de l'environnement et du changement climatique ;
- Monsieur Georges Uzice, négociateur sur le changement climatique au sein du département du changement climatique et de l'énergie du gouvernement des Seychelles.

Lors de cette table ronde, chaque expert a partagé son expérience sur le développement des cadres législatifs dans leurs pays respectifs et le processus mis en place pour aboutir à une loi-cadre sur le changement climatique. Il a été souligné que, dans certains pays, il n'est pas toujours nécessaire d'adopter une loi spécifique sur le climat ; d'autres instruments juridiques peuvent intégrer cette dimension tout en fournissant un cadre de travail efficace. Les experts ont également mentionné que l'un des principaux défis auxquels les pays sont confrontés est le renforcement des capacités institutionnelles pour développer des projets et accéder aux financements disponibles, ainsi que les difficultés liées au décaissement et à l'absorption de ces fonds. Enfin, bien que l'adaptation soit cruciale, il est tout aussi important de ne pas négliger les efforts d'atténuation. Certains pays ont déjà commencé à progresser dans le domaine de la lutte contre le changement

climatique, même en l'absence d'une loi climat spécifique, et des réformes institutionnelles ont été entreprises pour intégrer pleinement cette problématique.

#### e. [Module de renforcement de capacités](#)

Les ateliers de l'après-midi ont traité du thème suivant : pourquoi adopter une loi-climat ?

Les participants ont bénéficié d'un renforcement de capacités en traitant successivement deux modules notamment :

#### **Module 1 : élaborer un cadre législatif robuste**

Trois actions clés sont à retenir :

- Action 1 : Inscrire dans la loi fondamentale la lutte contre le dérèglement climatique
- Action 2 : Consulter les acteurs clés pour participer à l'élaboration de la loi
- Action 3 : Adopter une loi climat ambitieuse intégrant des principes généraux et des obligations.

#### **Module 2 : renforcer le cadre institutionnel et la gouvernance climatique**

Trois actions essentielles se dégagent :

- Action 4 : Renforcer la coordination nationale pour intégrer les objectifs climatiques dans toutes les politiques
- Action 5 : Mettre en place un organe de gouvernance climatique indépendant
- Action 6 : Instaurer un dialogue multiniveau pour favoriser la participation du public et l'accès à l'information

#### f. [Atelier d'intelligence collective : comparer les lois climats existantes](#)

La première journée s'est clôturée par un atelier d'intelligence collective de comparaison de lois existantes dans certains pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (Bénin, Canada, France, Gabon, Grèce, France, Luxembourg, Gabon, Maurice et Suisse) et le Kenya. Les participants ont examiné les lois climats existants, à l'aide des documents distribués à chaque table (annexe 3), pour identifier ce qui était pertinent pour leur pays, puis en ont discuté avec leurs homologues.

Lors de l'atelier d'intelligence collective, les échanges ont également porté sur les attentes des participants vis-à-vis du séminaire, les barrières à la mise en place d'un cadre législatif et de gouvernance robuste, ainsi que les leviers permettant de le rendre efficace.

[24 septembre 2024: Faire émerger par l'intelligence collective des solutions législatives innovantes pour élaborer ou améliorer une loi climat nationale](#)

La présentation power point de la journée 2 est annexée à ce rapport

#### a. [Atelier d'intelligence collective](#)

La deuxième journée a débuté avec un atelier d'intelligence collective portant sur la question : **quelles actions et solutions peut-on mettre en place collectivement pour mieux partager nos expériences et coopérer en matière climatique ?**

L'experte a également rappelé les enjeux d'une loi climat, en précisant qu'ils se concentrent principalement sur deux aspects : faciliter le financement et renforcer la résilience des pays. D'une part, une loi climat rassure les bailleurs de fonds et facilite

l'accès au financement public international ainsi qu'au capital privé, ce qui est crucial pour la mise en œuvre des actions climatiques. D'autre part, en imposant un cadre stratégique à long terme, elle structure la politique climatique nationale et renforce la résilience des pays face au changement climatique, en garantissant que cette question reste prioritaire.

#### b. [Module de renforcement de capacités](#)

À la suite de cet atelier d'intelligence collective, la session s'est poursuivie avec les modules de renforcement de capacités suivants :

### **Module 03 : Contrôler l'action gouvernementale**

Deux actions clés sont à retenir :

- Action 7 : contrôler la mise en œuvre de la loi climat en exigeant des rapports annuels d'avancement par les organes de mise en œuvre afin de vérifier l'adoption des législations secondaires et leur application effective
- Action 8 : Évaluer l'efficacité des politiques publiques pour atteindre les objectifs climatiques

### **Module 04 : Financer la politique climatique nationale**

Deux actions essentielles :

- Action 9 : Allouer un budget pluriannuel adéquat pour mettre en œuvre les politiques climatiques et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris
- Action 10 : Créer un fonds national et des fonds locaux pour le climat contrôlés et dotés de moyens suffisants

#### c. [Atelier d'intelligence collective](#)

La matinée a été terminée avec un atelier d'intelligence collective portant sur : **co-construire les articles d'une future loi climat : proposition d'amélioration d'une loi existante notamment en se basant sur la loi climat de Maurice**. Il a été notamment partagé aux participants les retours d'expériences de Maurice par rapport à la loi sur le changement climatique adopté en 2020.

#### d. [Recommandations finales et agenda de mise en œuvre](#)

L'après-midi a débuté avec une session sur des recommandations finales et agenda de mise en œuvre. L'experte a présenté les recommandations au niveau national, régional, auprès de l'APF, suivies de propositions d'actions à venir.

#### e. [Bilan du séminaire](#)

Chaque participant a ensuite présenté son bilan en répondant aux questions suivantes : quel est son ressenti ? Quelles sont les principales leçons qu'il en retient ? Et quelles actions souhaite-t-il mettre en place à son retour dans son pays ?

Pour illustrer le bilan du séminaire, des stickers ont été utilisés comme outil visuel.

#### f. [Table ronde : Accès au financement climatique](#)

Avant de clôturer le séminaire, une table ronde a été réalisée avec Madame Cécile MARTIN-PHIPPS, Directrice de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) sur le thème de l'accès au financement climatique, au cours de laquelle, elle est intervenue sur :

- ✓ La brève présentation de l'IFDD.
- ✓ L'IFDD et l'accès au financement climatique.
- ✓ Les outils développés par l'IFDD pour un renforcement de capacités et un accès aux opportunités de financements pour les projets de développement durable.
- ✓ La relation de dialogue entre pouvoir exécutif et législative pour une stratégie en matière de financement climatique.
- ✓ La durée du débloqué des financements climatiques.
- ✓ Et les perspectives d'ici le début de l'année 2025 portant notamment sur :
  - Le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour les Etats membres de l'OIF en vue d'un accompagnement sur un projet concret avec un mécanisme de financement spécifique d'ici janvier 2025.
  - Le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour élargir le bassin d'experts francophones d'ici janvier 2025.

#### g. Cérémonie de clôture du séminaire

Tout d'abord, une vidéo récapitulant les deux jours du séminaire a été diffusée<sup>1</sup>, suivie d'un point de presse animé par le Chargé de Mission auprès de la COI, le Secrétaire Général de l'APF, le Ministre de l'Agriculture, du Changement climatique et de l'Environnement, représentant le Président du Conseil des ministres de la COI, ainsi que le Président de l'Assemblée nationale des Seychelles et Vice-Président de l'AP-COI.

Ensuite, un message vidéo de Monsieur Laurent Fabius, ancien Premier ministre de la République française et actuel président du Conseil Constitutionnel, ancien parlementaire et Président de la COP21, acteur clé de l'Accord de Paris sur le climat en 2015, a été adressé aux participants pour souligner le rôle central des Parlements dans la lutte contre les dérèglements climatiques.

Enfin, l'événement s'est conclu par les discours officiels du Ministre de l'Agriculture, du Changement climatique et de l'Environnement, représentant le Président du Conseil des ministres de la COI, ainsi que du Président de l'Assemblée nationale des Seychelles et Vice-Président de l'AP-COI.

### III. **Recommandations et perspectives**

Ce chapitre reprend en détail les recommandations présentées par l'experte lors du séminaire et celles des participants, en les organisant par niveau d'intervention – national, régional, et auprès de l'APF – et met en lumière les perspectives concrètes pour soutenir l'action climatique. Ces orientations visent à renforcer les capacités des parties prenantes, tout en tenant compte des défis et leviers identifiés au cours des échanges.

#### a. Recommandations au niveau national

- Mettre en place une **commission dédiée à la lutte contre le changement climatique** dans chaque chambre des Parlements nationaux pour s'assurer que les connaissances, compétences et outils acquis soient conservés lors d'un changement de législature (**échéance novembre 2024**)
- Elaborer un **avant-projet de loi climat avec l'aide d'experts (échéance janvier 2025)** et le soumettre à l'avis et aux propositions d'amélioration des

<sup>1</sup> Vous pouvez accéder à la vidéo en cliquant sur le lien suivant : [https://youtu.be/X\\_QeL9cqC1g](https://youtu.be/X_QeL9cqC1g)

acteurs nationaux de la lutte contre le changement climatique (experts, ONG, entreprises, jeunes, etc.) dans le cadre d'une **consultation nationale** de deux jours sur les changements climatiques (**février 2025**)

- Soumettre à l'appréciation du Parlement un projet ou une proposition de loi climat (ou une amélioration de la loi existante) intégrant les trois objectifs d'atténuation, d'adaptation et de financement de l'Accord de Paris, ainsi que les pertes et dommages liés aux catastrophes climatiques (**échéance mars 2025**) pour une **adoption rapide d'une loi climat (échéance juin 2025)**.
- Créer un **fond national et des fonds locaux pour le climat** pour financer les mesures d'adaptation et les pertes et dommages liés aux catastrophes climatiques (**échéance juin 2025**).

b. Recommandations au niveau régional

- Elaborer un plaidoyer sur l'injustice climatique et une stratégie pour y remédier qui sera communiqué lors de la COP29 à Bakou (**échéance novembre 2024**)
- Convier des Assises sur le changement climatique de manière concomitante dans chaque pays pour soumettre à l'avis de la société civile (secteur privé, ONG, experts, etc.) un avant-projet ou une proposition de loi climat qui aura été élaborée en amont au niveau national (**échéance février 2025**).
- Convier un séminaire régional sur la finance climatique (**échéance avril 2025**) rassemblant les parlements et les gouvernements des pays insulaires, la société civile et des experts nationaux et régionaux en finance internationale ainsi que des experts des secteurs public et privé des pays voisins ayant une expérience réussie pour améliorer le climat des affaires, afin d'élaborer une stratégie régionale de financement des actions climatiques et des pertes et dommages au niveau des pays de l'Océan indien et créer un fond climat régional (**échéance juin 2025**).

c. Recommandations des participants : quelles actions et solutions peut-on mettre en place collectivement pour mieux partager nos expériences et coopérer en matière climatique ?

- Appuyer les parlements des Etats membres de la COI à travers le soutien de l'AP-COI dans la conception d'une loi type sur le climat que chaque parlement pourra adapter à son contexte national.
- Accompagner les Etats membres de la COI dans l'élaboration ou finalisation des lois-climat ou améliorer la loi existante.
- Encourager les gouvernements à intégrer davantage les parlementaires dans l'élaboration des lois-climat et valoriser les collaborations multi-acteurs.
- Mettre en place dans chaque parlement un réseau parlementaire dédié au climat afin de faciliter la communication, la mise en relation et la coordination entre eux.
- Développer une plateforme régionale sur le changement climatique, offrant une visibilité sur les actions et initiatives des États membres de la COI, le partage de connaissances et d'expériences, et incluant une base de données pertinentes.
- Nommer un commissaire au climat au sein de la COI pour coordonner les efforts régionaux en matière de climat.

- Intégrer dans les curricula scolaires la sensibilisation pour la protection de l'environnement.
- Proposer des alternatives aux populations vivant à proximité des réserves pour éviter qu'elles ne les exploitent.

d. Recommandations au niveau de l'APF

- A la suite des trois séminaires régionaux de coopération interparlementaire sur les changements climatiques organisés par l'APF (Bassin du Congo, Océan indien, Sahel), les participants seront conviés à un webinaire pour élaborer une stratégie des actions à mener et inviter à rejoindre un réseau de parlementaires francophones sur les changements climatiques (**novembre 2024**)
- Solliciter l'APF pour qu'une base de données actualisées sur les changements climatiques soit accessible en ligne intégrant par pays les meilleures pratiques législatives et parlementaires disponibles, les coordonnées des parlementaires membres du réseau des parlementaires francophones sur les changements climatiques, et autres documents relatifs au climat répondant aux besoins des parlements francophones (**décembre 2024**)
- Solliciter l'APF pour que des corpus législatifs soient élaborés sur des thématiques répondant aux besoins et attentes des États membres de la COI (finance climat, ressources naturelles, développement économique durable et équitable, enseignement supérieur, mobilité, etc.)

e. Propositions pour passer à l'action

Afin que les ressources, connaissances et compétences acquises lors de ce séminaire de coopération régionale sur les changements climatiques ne restent pas lettre morte, l'action doit se poursuivre rapidement. Un accompagnement sur-mesure peut être proposé :

- Évaluation de la législation existante ou en cours d'élaboration et propositions d'amélioration
- Élaboration d'un plaidoyer régional sur l'injustice climatique à l'égard des pays insulaires de l'océan Indien et des mesures pour y remédier qui sera communiqué lors de la COP29 à Bakou
- Élaboration d'une stratégie commune de financement climatique régional intégrée dans une perspective plus large de développement économique durable et équitable des États insulaires de l'océan Indien en prenant en compte les secteurs d'activités existants et à développer.
- Élaboration d'une stratégie de sensibilisation de la population aux effets des changements climatiques et aux mesures nécessaires à mettre en place au niveau individuel et local pour renforcer la résilience

**Annexes :**

<https://www.commissionoceanindien.org/seminaire-de-cooperation-interparlementaire-sur-les-changements-climatiques/>